

DEC160141DRX02

Décision portant nomination de Mme Céline Gracia aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC151291DGDS du 18/12/2015 nommant M. Harald Putzer, directeur de l'unité UMR8261 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivrée à Mme Céline Gracia le 03/02/2012 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu l'avis favorable de l'assemblée générale du 13/01/2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Céline Gracia, ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2016 jusqu'au 27/01/2017, date d'expiration de sa formation.

Article 2 : Missions¹

Mme Céline Gracia exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Céline Gracia sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11/02/2016

Le directeur d'unité
Harald Putzer

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot
Christine Clerici